

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE APP

ASSEMBLEE GENERALE DU 05 NOVEMBRE 2024 à 11 h 00

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Numéro d'assuré¹ :

Courriel :

Adresse² :

Bulletin à retourner **uniquement en cas de participation**,
pour le **2 novembre 2024 au plus tard**

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance
94, rue de Courcelles – 75008 Paris

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

OAPP@optimumfrance.com

¹ Figurant dans votre courrier de convocation

² Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email pour nos correspondances ultérieures. Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

APP

POUVOIR

Je soussigné(e) :

N° d'adhésion au contrat³ :

Adresse :

Courriel⁴ :

Membre de l'Association Parisienne de Prévoyance dont le siège social est 94, rue de Courcelles - 75008 Paris

Donne pouvoir par les présentes à :

Demeurant à :

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le **05 novembre 2024 à 11h00** au 94, rue de Courcelles – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 19 juin 2023 et du 21 juillet 2023 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2023 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 7) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 8) Questions diverses.

En conséquence d'assister à cette assemblée, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validation des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée Générale réunie sur deuxième convocation **le même jour à 11 heures 30** avec le même ordre du jour.

Fait à : Le

Pouvoir à retourner pour le **2 novembre 2024 au plus tard**

Par courrier postal à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance
94, rue de Courcelles – 75008 Paris

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

OAPP@optimumfrance.com

³ Figurant dans votre courrier de convocation

⁴ Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email pour nos correspondances ultérieures. Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

APP

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nom :

Prénom :

Numéro d'assuré⁵ :

Courriel⁶ :

Exprime mon vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale de l'Association Parisienne de Prévoyance convoquée le **lundi 05 novembre 2024 à 11h00** au 94, rue de Courcelles - 75008 Paris sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 19 juin 2023 et du 21 juillet 2023 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2023 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 7) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 8) Questions diverses.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent vote par correspondance conservera ses effets pour l'assemblée réunie le **même jour à 11 heures 30** sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email par retour du bulletin de participation, de pouvoir ou de formulaire de vote par correspondance, pour nos correspondances ultérieures.

Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

Bulletin de vote à nous retourner **au plus tard pour le 2 novembre 2024**

Par courrier postal à l'adresse suivante :

**Association Parisienne de Prévoyance
94, rue de Courcelles – 75008 Paris**

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

OAPP@optimumfrance.com

⁵ Figurant dans votre courrier de convocation

⁶ Dans une démarche de développement durable, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse email pour nos correspondances ultérieures. Le traitement de votre adresse email sera limité aux communications ultérieures de notre association et aux envois périodiques d'information relative à votre contrat.

PROJETS DE RESOLUTION ET VOTE

	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
<u>Première résolution</u> Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 19 juin 2023 et du 21 juillet 2023			
<u>Deuxième résolution</u> Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2023			
<u>Troisième résolution</u> Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023			
<u>Quatrième résolution</u> Approbation des comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2023 et décision d'affecter au report à nouveau le résultat de l'exercice 2023			
<u>Cinquième résolution</u> Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2023			
<u>Sixième résolution</u> Délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, du pouvoir de signer un ou plusieurs avenants relatifs à des dispositions non essentielles du contrat d'assurance de groupe.			
<u>Septième résolution</u> Cession de tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.			

Fait à :

Le

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

94, rue de Courcelles
75008 – PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUNI 2023 A 11H30**

Le 19 juin 2023 à 11 heures 30, les membres de l'Association dite « **ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS et par visioconférence, sur convocation du Président de l'Association afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2022 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU pour une durée de cinq ans ;
- 7) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD pour une durée de cinq ans ;
- 8) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE pour une durée de cinq ans ;
- 9) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Guillaume DUVAL pour une durée de cinq ans ;
- 10) Nomination de Madame Laurence PRINGUET comme Administratrice pour une durée de cinq ans ;
- 11) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 13) Questions diverses.

Sont présents par visioconférence :

M. Luc POMERLEAU, Président de l'Association,
M. Jacques DAIGLE, Administrateur,
M. Dominique RIGAUD, Administrateur,
M. Guillaume DUVAL, Administrateur,
Mme Joelle PALLIER, adhérente de l'association,
Mme Rébiha TAOUACHI-HECQUET, chargée d'affaires juridiques d'OPTIMUM VIE.
Mme Rébiha TAOUACHI-HECQUET est désignée Secrétaire de Séance.

M. Luc POMERLEAU prend la parole et rappelle que la convocation à l'Assemblée a été effectuée conformément aux dispositions de l'article R141-5 du Code des assurances.

Le quorum requis, conformément à l'article 14.2 des statuts n'étant pas réuni, le Président de l'Association déclare que l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer.

Une seconde Assemblée Générale a d'ores et déjà été fixée au 21 juillet 2023 à 11 heures 30, tel que mentionné dans la convocation adressée aux adhérents. Il est rappelé qu'aucun quorum n'est requis lors de cette seconde assemblée.

En conséquence, la levée de l'Assemblée Générale est prononcée à 11 heures 42.

Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire de séance.

LE PRESIDENT

M. Luc POMERLEAU

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Rébiha TAOUACHI-HECQUET

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

94, rue de Courcelles

75008 – PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 JUILLET 2023 à 11H30

Le 21 juillet 2023 à 11 heures 30, les membres de l'Association « **ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS, sur convocation du Président de l'Association.

Sont présents physiquement et par visioconférence :

- M. Luc POMERLEAU, Président de l'Association,
- M. Dominique RIGAUD, Administrateur,
- M. Guillaume DUVAL, Administrateur,
- Mme Laurence PRINGUET, candidate à la fonction d'Administratrice.

M. Jacques DAIGLE et Mme Mialy RAKOTOARINA sont absents et excusés.

Mme Rébiha TAOUACHI-HECQUET, Chargée d'affaires juridiques d'OPTIMUM VIE assiste également à la réunion. Elle est désignée Secrétaire de Séance.

M. Luc POMERLEAU prend la parole. Il rappelle que la convocation à la présente Assemblée a été effectuée conformément aux dispositions de l'article R141-5 du Code des Assurances et que celle-ci se tient à la suite d'une première Assemblée Générale convoquée le 19 juin 2023 à 11 heures 30 et qui n'avait pas réuni le quorum.

En conséquence, aucun quorum n'étant requis s'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut délibérer sur l'ordre du jour établi comme suit.

ORDRE DU JOUR

- 14) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022 ;
- 15) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2022 ;
- 16) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;
- 17) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 18) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 19) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU pour une durée de cinq ans ;
- 20) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD pour une durée de cinq ans ;
- 21) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE pour une durée de cinq ans ;
- 22) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Guillaume DUVAL pour une durée de cinq ans ;
- 23) Nomination de Madame Laurence PRINGUET comme Administratrice pour une durée de cinq ans ;
- 24) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 25) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 26) Questions diverses.

Il est donné lecture de l'ordre du jour, des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022, puis du rapport financier et de gestion ainsi que du rapport moral du Président relatifs à l'exercice 2022.

Il est ensuite procédé à la présentation des comptes de l'exercice 2022.

Pour cette réunion de l'Assemblée Générale, 14 personnes s'expriment sur les résolutions :

- Sept par le biais d'un pouvoir attribué au Président ;
- Cinq par le biais du vote par correspondance. ;

- Un membre de l'APP présent physiquement à la réunion.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 13 juillet 2022 et du 6 octobre 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

TROISIEME RESOLUTION

Approbation, dans toutes ses dispositions, du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2022 et décision d'affecter au report à nouveau le résultat de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

CINQUIEME RESOLUTION

Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Luc POMERLEAU jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 13

Voix contre : 1

Abstention : 0

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 13

Voix contre : 1

Abstention : 0

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Guillaume DUVAL jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

DIXIEME RESOLUTION

Nomination de Mme Laurence PRINGET comme administratrice jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

ONZIEME RESOLUTION

Délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, du pouvoir de signer un ou plusieurs avenants relatifs à des dispositions non essentielles du contrat d'assurance de groupe

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 13

Voix contre : 1

Abstention : 0

DOUZIEME RESOLUTION

Cession de tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h12.

Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire.

LE PRESIDENT
M. Luc POMERLEAU

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Mme Rébiha TAOUACHI

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE (APP)

**RAPPORT MORAL DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2023 PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les données chiffrées relatives au portefeuille d'adhésions au contrat sont exposées ci-dessous :

Portefeuille d'adhésions aux contrats au 31 décembre 2023

Le portefeuille au 31 décembre 2023 était le suivant : 14 311 adhésions en vigueur.

Evolution du nombre d'adhérents :

Le nombre d'adhérents a augmenté au cours de l'exercice, passant de 14 168 fin 2022 à 14 311 fin 2023, soit 143 nouvelles adhésions.

En 2023, l'Association n'a souscrit aucun contrat.



**LE PRESIDENT
Luc POMERLEAU**

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

RAPPORT FINANCIER SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE 2023 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le bilan au 31 décembre 2023 fait ressortir un total de l'actif de **122 446 euros**.

Le résultat de l'exercice s'élève à un excédent de **25 437 euros**.

Le montant des cotisations perçues en 2023 s'élève à **41 812 euros**.

Numéro Siret : 821 895 067 00014

Maj 18/06/2024

SITUATION FINANCIERE 2023 DE L'ASSOCIATION A P P

Au titre de la fusion des 3 associations : APP, APMO et APRTI

En euros

RESULTAT AU 31-12-2023

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'assemblées	9 047	41 812	Cotisations de l'exercice
Frais postaux	750		
Frais divers (réception, déplacement)	0		
Domiciliation	720		
Frais du personnel Optimum Vie	5 859		
Excédent	25 437	0	
	41 812	41 812	

BILAN AU 31-12-2023

ACTIF		PASSIF	
C/C Optimum Vie	122 446	97 009	Report à nouveau
	0	25 437	Excédent
	122 446	122 446	

Association Parisienne de Prévoyance

Siret : 821 895 067 00014

Exercice 2023

ANNEXE

L'Association Parisienne de Prévoyance a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre, au profit de ses adhérents, tous les moyens propres à la réalisation et à la gestion de tout régime d'épargne retraite, de retraite et de prévoyance ainsi que d'assurer la liaison entre ses adhérents et les organismes chargés de la gestion de ces régimes.

L'Association Parisienne de Prévoyance (APP) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement n°99-01 du CRC du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations), et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total 122 446

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 25 437

L'exercice comptable a une durée de 12 mois en 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base notamment la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices et le principe de prudence.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Néant.

III- NOTES SUR LE BILAN :

3.1 - DETAIL DE L'ACTIF CIRCULANT

ACTIF CIRCULANT	MONTANT BRUT	PROVISION POUR DEPRECIATION	MONTANT NET
Autres créances	122 446		122 446
Disponibilités : Banque			0
TOTAL	122 446	0	122 446

3.2 - DETAIL ET VENTILATION PAR ECHEANCES DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créditeurs divers :				
	0	0		
Charges à payer :				
Autres dettes				
	0	0		
TOTAL	0	0	0	0

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

Des cotisations afférentes à l'exercice ont été perçues et enregistrées en recette.
Les charges engagées sont liées à la tenue de l'assemblée générale et les coûts administratifs de gestion.

V- FONDS PROPRES :

A la fin de l'exercice 2023, les fonds propres sont positifs 122 446
Ce montant correspond au résultat de l'exercice 25 437 et au report à nouveau 97 009

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Les documents mis à votre disposition vous permettent de constater que le compte de résultat de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent net de **25 437 euros**, solde que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION